MOTION

PRÉSENTÉE

DANS LES BUREAUX

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR M. MALOUET.

Nota. *La Discussion publique de cette Motion pouvant avoir des inconvéniens si l'exécution de l'établissement proposé rencontroit des obstacles, on a préféré de la soumettre à l'examen de Messieurs, dans les Bureaux.*

MESSIEURS,

C'est travailler à la Constitution, c'est en assurer le succès, que de fixer un moment votre attention sur le nouvel ordre de choses qu'elle va opérer, et sur la transition subite de l'état ancien de la Nation à un état nouveau.

Un plan successif d'amélioration et de réformes dans un Gouvernement, laisse le temps de remplir tous les vides, de pourvoir à tous les déplacemens d'hommes et de choses, et d'ordonner complettement chaque partie à mesure qu'elle subit l'examen du Législateur. Mais lorsque sans autre préparation qu'une longue suite de malheurs, sans autre précaution qu'une volonté toute puissante, une grande Nation passe subitement de la servitude à la liberté, lorsque tous les abus et ceux qui en profitent sont à la fois frappés du même coup, il se mêle nécessairement, Messieurs, à ces nobles efforts du patriotisme un sentiment d'inquiétude et de terreur sur les périls et les désordres momentanés dont un tel ébranlement menace les différentes classes de la Société.

Nous avons proscrit les fautes et les erreurs de plusieurs siécles; l'expérience et les lumières de tous les âges vont présider à notre Constitution. Mais l'exposition des meilleurs principes est la moindre partie des devoirs et des talens du Législateur, et lorsqu'il ne laisse appercevoir que des motifs et des vues générales, il faut encore qu'il connoisse tous les détails intérieurs, et qu'il agisse sur tous les ressorts de la Société pour en régler le mouvement, en prévenir les écarts, concilier le présent avec l'avenir, les institutions nouvelles avec les besoins du moment, et la vie morale de l'Etat avec son existence physique. Cette réflexion, Messieurs, s'applique à notre position.

L'État périssoit par la multitude et la gravité des abus que vous allez réformer. Mais il n'est peut-être pas un de ces abus qui ne soit actuellement la ressource de ceux qui y participent, et qui ne soit lié à la subsistance de diverses classes de salariés.

Un grand nombre d'emplois ou de fonctions publiques, de graces non méritées, de traitemens exagérés et de moyens abusifs de fortune, doit être supprimé ou réduit. Un nouvel ordre et plus de simplicité dans la régie des Finances, dans l'administration de la Justice, dans la représentation des grandes places, va influer graduellement sur

tous les Etats, d'où résulteront deux effets certains; l'un, dont la perspective ne peut être que consolante et salutaire, est la diminution du luxe : l'autre, plus prochain, plus pressant, est le désœuvrement instantanée et la cessation des salaires ou profits d'un grand nombre d'individus, domestiques, ouvriers et employés de toute espèce. Delà suit encore la diminution des aumônes pour les pauvres, celle des consommations pour les riches, ce qui occasionnera aussi momentanément une réduction dans les profits de marchands et entrepreneurs.

Un vice particulier à la France, rend toutes ces réformes aussi nécessaires que leur effet pourroit être dangereux, si on ne se hâtoit d'y pourvoir. Il n'existe dans aucun autre Etat policé, et nous ne trouvons dans l'histoire d'aucun peuple, une aussi grande quantité d'officiers publics et d'employés de tous les genres, à la charge de la Société, qu'il y en a parmi nous.

D'un autre côté, la diminution du travail et de l'industrie dans les classes productives, fait depuis quelques années des progrès effrayans : plusieurs manufactures et grand nombre de métiers ont été abandonnés dans plusieurs Provinces ; des milliers d'ouvriers sont sans emploi ; la mendicité s'est accrue sensiblement dans les Villes et dans les Campagnes. Le commerce maritime est frappé de la même inertie. Les étrangers partagent uos pêcheries

et notre cabotage. Les armemens diminuent quoique le fret de nos vaisseaux soit à haut prix. Soit que cet état de langueur du commerce intérieur et extérieur dépende de celui de l'agriculture trop imposée et desséchée par les spéculations de l'agiotage, soit qu'il résulte du désavantage de nos relations politiques avec les puissances étrangères ; de cette multitude de réglemens et de droits fiscaux qui obstruent tous les canaux de l'industrie, ou enfin de la réduction des capitaux que les Agens du Commerce y consacrent, parce que le luxe, la vanité, le grand nombre de charges et d'emplois stériles éloignent malheureusement de tous les travaux productifs les hommes qui s'y sont enrichis ; quelle que soit enfin la cause du mal, il existe, et notre devoir pressant, le grand intérêt national est de le faire cesser. Or, remarquez, Messieurs, que ce mal si funeste, ce désœuvrement de plusieurs salariés, cette diminution de travail et de moyens de subsistance dont nous nous plaignons aujourd'hui, va s'aggraver demain par une cessation de gages et de salaires d'une multitude d'hommes qui subsistoient hier directement ou indirectement de la solde des abus ou des fonctions publiques, ou des divers revenus que nous allons supprimer ou réduire.

Ainsi, par la suite d'un mauvais systême de commerce, par tous les vices de notre économie politique et rurale, le désœuvrement, la mendicité,

la misère affligent une portion considérable de la Nation ; et par la suite de vos opérations, Messieurs, qui tendent au rétablissement de l'ordre, si vous les séparez des mesures et des précautions de détails qu'il est en votre pouvoir d'employer, vous augmenterez infailliblement le désœuvrement, la mendicité et la misère.

Il ne s'agit point ici de vaines hypothèses ou seulement de probabilités. Ce sont des faits positifs que je vous annonce. Aucun homme instruit ne peut contester l'état actuel du Commerce et des Manufactures. Le spectacle des Villes et des Campagnes, les Prélats, les Pasteurs charitables, tous les préposés du Gouvernement déposent avec moi de la misère publique, et tout observateur attentif des effets momentanés de la révolution présente, en voit l'accroissement certain si vous n'y pourvoyez.

Sans doute la liberté vaut la peine d'être achetée par des maux passagers ; mais ceux qui en souffriront le plus, en jouiront le moins ; et quand un sentiment de justice et d'humanité ne suffiroit pas pour nous décider à voler à leurs secours, un intérêt puissant, celui de la liberté même nous y oblige ; car elle a deux espèces d'ennemis également dangereux, les hommes puissans et les hommes foibles, les favoris et les victimes de la fortune. Remarquez en effet, Messieurs, que dans tous les âges, dans tous les pays, ceux qui n'ont rien,

ceux dont la vie est un fardeau, ont toujours vendu leurs services et souvent leur liberté à ceux qui peuvent la payer.

Je me reprocherois, Messieurs, de vous avoir affligés par ces tristes détails, si je ne voyois la réparation possible et prompte de tant de maux; et c'est alors que mon cœur s'ouvre à l'espérance et à la joie en appercevant la génération qui nous suit, jouir sans trouble et sans orage, du superbe héritage que nous lui transmettons.

Avant de vous exposer les mesures que je crois indispensables dans les circonstances actuelles, je dois vous rappeler les principes et les moyens qui en assurent le succès.

Toutes les dépenses stériles épuisent les Nations, comme les grands propriétaires. Toutes les dépenses utiles les enrichissent.

Toute Nation riche et libre peut disposer dans son propre sein, et sans aucun secours étranger, d'un crédit immense qui n'a d'autres limites que ses capitaux, et l'emploi bien ordonné d'un tel crédit, allége ses charges au-lieu de les aggraver.

Toute dépense intérieure de l'Etat, qui aura pour objet de multiplier le travail et de répartir les subsistances à tous les indigens, ne sera jamais qu'une charge fictive pour l'Etat, car elle multipliera effectivement les hommes et les denrées.

Je crois, Messieurs, que dans une Assemblée aussi éclairée, ces assertions peuvent être considérées comme démontrées, et qu'il seroit superflu de leur donner plus de développement.

Je regarde donc comme certain, que nous verrons bientôt notre Constitution appuyée sur un système de Finances raisonnable et vraiment digne d'une grande Nation, que la ressource ruineuse des emprunts disparoîtra, et que les moyens des grandes opérations se développeront avec elles.

Je reviens maintenant à celles que j'ai à vous proposer, et si je vous indique une dépense nouvelle, commandée par la nécessité la plus irrésistible, celle-ci a le double avantage d'être au nombre des dépenses productives, et d'appartenir également aux devoirs les plus sacrés de tous les Citoyens. Elle peut donc être en partie prélevée sur leurs jouissances et sur le crédit national, dont la régénération doit bientôt et nécessairement multiplier le numéraire fictif et effectif.

Mais examinons d'abord les différentes classes d'hommes sur lesquels doivent frapper les réformes et tous les changemens qui se préparent.

Je ne parle point des déprédateurs ; s'ils existent, s'ils sont convaincus, tout ce qu'on leur doit et à la Nation, c'est de les punir. Après eux viennent

les hommes inutiles et largement payés. Il en est de tous les rangs, que justice en soit faite!

Mais les salaires modiques des hommes mêmes inutiles, les emplois, les fonctions nécessaires qui subiront des réductions, réclament des égards, et la justice, la raison, la dignité même de la législation, en réformant les abus, commandent de sages proportions. L'ordre et ses bienfaits ne se séparent jamais de la modération.

Dans cette première classe d'individus directement attaqués, les réformes, les déplacemens n'occasionneront que de moindres jouissances, et ce n'est pas-là, Messieurs, que je veux porter votre attention et vos secours.

Les Marchands, Fabriquans et divers Entrepreneurs éprouveront tout de suite une diminution de profits, et déjà il est nécessaire de leur préparer de nouveaux débouchés,

Mais c'est la classe indigente et salariée, celle qui ne vit que de ses services et de son industrie, qui mérite toute votre sollicitude. C'est pour elle qu'il faut assurer des subsistances et du travail; et quelques calculs approximatifs, en réunissant ceux actuellement desœuvrés à ceux qui doivent l'être incessamment, m'en font porter le nombre à quatre cents mille individns. Tel est, Messieurs, l'objet

des deux propositions par lesquelles je finis, travail et subsistances fondées sur les obligations de la Société envers ceux qui en manquent et sur les ressources immenses de la Nation, pour assurer l'un et l'autre.

On propose, 1°. qu'il soit établi par les Assemblées Provinciales et Municipales dans toutes les Villes et Bourgs du Royaume, et dans chaque Paroisse des grandes Villes, des Bureaux de secours et de travail, correspondans à un Bureau de répartition qui sera formé dans la Capitale de chaque Province.

Les Bureaux de répartition correspondront à uu Bureau général de Surveillance, qui sera permanent à la suite de l'ASSEMBLÉE NATIONALE. Les fonds des Bureaux de secours seront formés de la réunion de tous ceux qui composent les établissemens de charité autres que les Hôpitaux, et le supplément sera fourni sur les contributions de la Paroisse, lesquelles seront remplacées par une taxe équivalente sur tous les contribuables, et par les moyens résultans du crédit national.

Aussi-tôt que les Bureaux seront institués, on fera appeler dans chaque Paroisse tous les individus dépourvus de travail et de subsistances. Il en sera dressé un rôle exact, contenant le signalement, profession et domicile de chacun, et il sera assuré

dans l'instant, à tous ceux qui se présenteront, un nourriture suffisante en argent ou en nature, sauf à employer ceux qui seront en état de travailler dans les atteliers de la Paroisse.

Dans le cas où il n'y auroit point de travaux publics ou particuliers, propres à occuper les indigens dans la Paroisse de leur domicile, il en sera adressé un état au Bureau de répartition, contenant leur nom, âge, qualité, profession, et ledit Bureau les distribuera dans la Province aux divers entrepreneurs d'arts et manufactures qui voudront s'en charger, et s'adressera pour l'excédent au Bureau-Général de Surveillance, dans lequel seront classés par signalement et profession tous les hommes sans emploi dans les Provinces.

Le Bureau-Général sera spécialement chargé de prendre dans les places et chambres de commerce toutes les informations nécessaires pour le meilleur emploi des hommes qui seront inscrits sans salaire et sans occupation. Ceux qui, sans avoir de profession décidée, seroient susceptibles de servir sur mer ou sur terre, y seront destinés, et les hommes que l'on feroit venir des Provinces, pour suivre leur destination, voyageront par étapes aux frais des Villes par lesquelles ils passeront. Tous les indigens ainsi avoués par leurs Paroisses seront traités avec les égards dus à des Citoyens malheu-

reux. Les secours seront gradués proportionnellement à l'état et profession. Tous ceux qui n'appartiendront au rôle d'aucune Paroisse et seront surpris sans passe-port, seront arrêtés comme vagabonds, et il en sera formé des escouades à la disposition des Entrepreneurs des travaux des grands chemins.

Pour augmenter le travail et les salaires dans le Royaume, on propose :

2°. De consulter toutes les Chambres de Commerce et Villes à Manufactures, pour connoître les obstacles qui s'opposent à l'accroissement du Commerce et de l'Industrie Nationales, les réglemens et établissement qui y nuisent, ceux qui y contribueroient, et notamment les moyens les plus propres à augmenter le travail et conséquemment les salaires par l'établissement de nouveaux métiers et manufactures, et la restauration des anciennes en leur destinant des secours.

Qu'il soit à cet effet formé dans l'ASSEMBLÉE NATIONALE un Comité de Correspondance avec toutes les Chambres de Commerce et Villes à Manufactures.

A VERSAILLES, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, Avenue de Saint-Cloud, N°. 69.

367